



Accord européen sur les grandes lignes de transport international combiné et les installations connexes (AGTC), fait à Genève, le 1^{er} février 1991 – Adhésion par le Turkménistan.

Il résulte d'une notification du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies qu'en date du 31 août 2020, le Turkménistan a adhéré à l'accord désigné ci-dessus, qui entrera en vigueur à l'égard de cet État le 29 novembre 2020, conformément au paragraphe 3 de l'article 10 de l'accord.

